

## Renouvellement de la certification de reconnaissance "Thérapeute de la main débutant (validité de 3 ans)"

### 1. Conditions générales

- Vous avez été un membre payant continuellement depuis votre certificat
- Vous êtes déjà en possession d'un certificat de thérapeute novice BHT.
- Vous avez suivi au moins 2 réunions BHT depuis votre précédent certificat.

### 2. Conditions spécifiques, voir le formulaire de demande générale sur le site Web:

[http://www.belgianhandtherapists.be/sites/bht/files/paragraphs/attachment/aanvraag\\_gecertificeerd\\_belgisch\\_hand\\_therapeut.pdf](http://www.belgianhandtherapists.be/sites/bht/files/paragraphs/attachment/aanvraag_gecertificeerd_belgisch_hand_therapeut.pdf)

Pour cet renouvellement de certification, il faut avoir obtenu 15 points en suivant les formations suivantes.

- |  |                         |
|--|-------------------------|
| A) Les formations relative à la main de plusieurs jours<br>approuvée par BHT (4 modules ou plus) | → 2 points par module** |
| B) Les formations courtes (1/2 ou 1 jour)  | →1 point par module. ** |
| C) Les congrès et les symposiums.  | →1 point par module**   |
| D) Les stages  | → 1 point par module**  |

(\*\*) 1 module= ½ journée, ou soirée

!!Remarque: La formation et la contribution active est uniquement éligible aux points si elle a eu lieu au cours des 5 dernières années et APRÈS l'approbation de votre précédent certificat expiré. !!

### A. Formations certifiées de plusieurs jours

2 points par module

Formation de base	Organisateur	Période	Modules**	Points
			X2=	
			X2=	
			X2=	
			X2=	
			X2=	
			X2=	
			X2=	
Total				

(\*\*) 1 module= ½ journée, ou soirée

Pièces justificatives:

- un certificat de participation ou un diplôme
- le programme de la formation
- éventuellement une preuve de réussite à un examen.

## B. Formations courtes relatives à la main / au bras

1 point par module\*\*

Pièce justificative : Vous avez un certificat de participation preuve de réalisation des critères conformément au programme d'études

Il s'agit de formations dans le domaine de membre supérieure comme par exemple un atelier "attelles" organisé par une société, d'autres sujets en relation avec la main (faisant éventuellement partie d'une formation plus large, des cours organisés en interne ou des journées d'étude.

Formation	Organisateur	Période	Modules	Points
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
Total				

### C. Congrès/ symposiums/ GLEK

Pour un congrès ou symposium, on compte 1 point par module, pour un GLEK 0.5 points par module.

Preuve de participation = copie de l'attestation de participation ou copie de paiement ainsi qu'un aperçu du programme sont demandés en preuve de participation.

Congrès/symposium	Organisateur	Période	Module	Points
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
			X1=	
GLEK	Organisateur	Période	Module	Points
			X0,5	
			X0,5	

				X0,5	
Total					

#### D. Stage de thérapie de la main. (avec un max de 8 modules)

Place de stage	Période	Module	Points
		X1=	
		X1=	
		X1=	
		X1=	
		X1=	
		X1=	
		X1=	
		X1=	
		X1=	
		X1=	
Total			

*Pièce justificative: déclaration de l'institution de formation.*

#### 2.B.2 Exceptions

Si vous remplissez les conditions générales formulées sous les points 1 et 2 vous pouvez envoyer votre demande de "thérapeute de la main" En cas d'approbation, vous figurez sur une liste une publiée jusqu'à satisfaire aux conditions spécifiques 2B1.2. Quand toutes ces conditions seront remplies, vous figurerez sur une liste publiée sur le web site. Vous déterminez vous-même ce processus.

**Le demandeur déclare avoir rempli le formulaire ci-dessus en « âme et conscience »**

Signature

Date (jj/mm/aaaa)

Lieu

« « N'oubliez pas de remplir le formulaire général ! » »